Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260505-DELIBCCAS202601-DE

CCAS- COMMUNE DE CALORGUEN
REUNION DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le VING NEUF AVRIL, à VINGT HEURES et TRENTE MINUTES, le CCAS de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire et Président du CCAS, (sauf pour le vote du compte financier unique où Madame MOYON Soizick, conseillère municipal, prend la présidence).

Date de la convocation : 23 avril 2026.

Présents : Mr LUCAS Yannick, Mr ROBERT Marcel, Mme LEROY Anita, Mr LAGUETTE Pascal, L'HERMITTE Christelle, Mme MOYON Soizick, Mme METAYER Céline, Mr HOUEL Joseph, Mr DELEPINE Fabien.

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane, Mme PERROT Mélanie

Procuration :

Secrétaire de Séance : Mme MOYON Soizick

CCAS_2026_01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : CCAS :

Madame MOYON Soizick, conseillère municipal, précise que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame MOYON Soizick présente le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune de CALORGUEN.

Ce CFU communal 2025 fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	5.556,69 €
Dépenses	6.646,40 €
Résultat Exercice 2025 (déficit)	**-1 089.71 €**
Résultat Excédent 2024	**12.727,83 €**
Résultat de clôture 2025	**11.638,12 €**

Madame MOYON Soizick est désignée Présidente de séance. En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Président quitte la salle du Conseil conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil du CCAS après en avoir délibéré, par 08 voix pour,

APPROUVE le Compte Financier Unique du CCAS.

Certifié transmis en Sous-Préfecture et rendu exécutoire :

A calorguen, le 29/04/2026

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)

La conseillère municipale

MME Soizick MOYON.

La Secrétaire de Séance

MME Soizick MOYON